



Policy Brief

Head Office
Block D, Brooklyn Court,
Veale Street, New Muckleneuk,
Pretoria/ Tshwane 0181,
South Africa
Tel +27 12 346 9500
Fax +27 12 346 9570
E-mail iss@issafrica.org
www.issafrica.org

Knowledge empowers Africa! Le savoir émancipe l'Afrique!

Policy Brief Nr 23, décembre 2010

GUINÉE

Les défis du nouveau président élu

*Issaka K. Souaré & Alimou Diallo**

INTRODUCTION

Le 27 juin 2010, les Guinéens se sont rendus massivement aux urnes pour élire un président parmi 24 prétendants à la magistrature suprême. La Constitution guinéenne dans son article 32 exige l'obtention d'une majorité absolue des suffrages exprimés pour l'élection d'un candidat à la présidence. Aucun des candidats n'ayant atteint cette majorité au premier tour, un second tour devint alors nécessaire pour départager l'ancien Premier Ministre, Cellou Dalein Diallo, et l'opposant historique, Alpha Condé, les deux candidats ayant recueilli le plus grand nombre de suffrages au premier tour avec, respectivement, 43,69% et 18,25% des voix. M. Diallo, le candidat de l'Union des forces démocratiques de Guinée (UFDG), était soutenu au second tour par « l'Alliance Cellou Dalein Président », tandis que M. Condé représentait le Rassemblement du peuple de Guinée (RPG) et était soutenu, au second tour, par « l'Alliance arc-en-ciel ».

Après quelques reports, ce second tour eut finalement lieu le 7 novembre 2010. Le 15 novembre, la Commission électorale nationale indépendante (CENI) proclama Alpha Condé vainqueur de ce scrutin avec 52,52% des voix, contre 47,48% des voix pour son concurrent. Ayant examiné les réclamations du candidat malheureux qui avait contesté les résultats provisoires de la CENI, la Cour suprême confirma ces résultats le 2 décembre, rendant ainsi « définitive » l'élection de M. Condé à la magistrature suprême. Les différentes missions d'observation électorale ont salué le scrutin, le considérant comme ayant été globalement transparent et crédible.

Le nouveau président hérite d'un pays économiquement « à genoux », où la misère est généralisée, l'insécurité très répandue et le chômage monnaie courante. De surcroît, la campagne électorale du second tour a connu plusieurs vagues de violence. La proclamation, par la CENI, des résultats provisoires du scrutin du second tour a donné lieu à d'autres affrontements violents entre les partisans des deux candidats en lice. Plus préoccupant est le fait que les différentes vagues de violence, en plus d'avoir occasionné des pertes en vies humaines, ont pris une dimension politico-ethnique, mettant à dure épreuve le tissu social et la cohésion interethnique du pays.

Le présent rapport entend attirer l'attention sur un certain nombre de défis importants auxquels fait face le nouvel élu en Guinée. Il s'emploie aussi à formuler certaines recommandations en vue de contribuer à la recherche de solution pour relever ces défis. Pour la première fois depuis son regain d'indépendance en 1958, la Guinée a un président démocratiquement élu sans l'avantage d'un parti au pouvoir. Eu égard aux différents défis auxquels fait face le pays, il est évident que le nouveau président ne détient pas une baguette magique pouvant transformer les choses du jour au lendemain. Il a cependant la lourde tâche de répondre à certaines attentes populaires des Guinéens.

Ainsi, nous avons identifié les cinq principaux défis suivants, à savoir (i) la réconciliation nationale ; (ii) la mise en place d'un système de gouvernement inclusif, qui fait de l'opposition politique un partenaire dans la gestion des affaires du pays ; (iii) la lutte contre l'impunité dans toutes ses formes et l'établissement de l'Etat de droit ; (iv) la réforme du secteur de la sécurité ; et (v) l'amélioration des

conditions de vie des citoyens. Cette liste n'est évidemment pas exhaustive, car il n'est pas exagéré d'arguer que tout est à faire en Guinée.

LES CINQ DÉFIS

La réconciliation nationale

Compte tenu des affrontements interethniques enregistrés lors de la campagne du second tour et après la proclamation des résultats provisoires, il est évident que le pansement des plaies, l'établissement de la confiance entre les différentes communautés et la réconciliation nationale s'imposent comme tâches prioritaires et impératives des nouvelles autorités en Guinée. S'il est vrai que les affrontements interethniques étaient largement le résultat de manipulation politique, il n'est pas moins vrai que certains militants des deux alliances et une bonne partie de la population ont été influencés par ces actes de violence et ont réagi en conséquence. La nécessité de réconciliation s'impose d'autant plus que les résultats du second tour semblent confirmer une « polarisation » de la population entre les deux candidats finalistes. Si le président élu a gagné dans toutes les quatre régions du pays à l'exception d'une seule et quatre des cinq communes de Conakry, la capitale, il faut reconnaître qu'il n'a toutefois pas eu la faveur d'au-moins 47% de l'électorat national.

Il est encourageant de rappeler que Condé a déjà déclaré qu'il serait le « président de tous les Guinéens » et a tendu la main au camp de son concurrent, estimant qu'il avait besoin des efforts et des compétences de tous les Guinéens pour réussir. Ceci est un bon signe et la première recommandation de ce rapport est donc d'exhorter le Président Condé à traduire ce discours en réalité, en prenant des mesures concrètes pour réaliser ce vœu et ce, malgré des éventuelles difficultés qu'il pourrait éprouver ce faisant. L'Alliance autour de Diallo devrait également faire montre d'un esprit de coopération et réagir positivement à cette « main tendue » afin de rendre facile ce processus de réconciliation.

« Gouvernement d'union nationale » ou une forte opposition ?

Lors de la campagne électorale, les deux candidats en lice pour le second tour se sont engagés à former un « gouvernement d'union nationale » après l'élection, en

incorporant des éléments de l'autre camp. Aussitôt déclaré vainqueur du scrutin, le candidat Alpha Condé a réitéré son engagement pour la mise en œuvre de cette promesse. Compte tenu de la situation politique tendue, l'idée d'un tel gouvernement semble bonne en principe, et la disposition du vainqueur du scrutin à préserver ou rétablir l'unité nationale est salubre. Un tel gouvernement pourrait contribuer, à court terme, à baisser les tensions entre les militants du vainqueur et ceux du perdant.

Cependant, la mesure n'est pas susceptible d'atteindre les objectifs escomptés à long terme. Au contraire, elle pourrait même constituer un facteur de blocage politique pouvant compromettre le jeu démocratique. Outre les difficultés opérationnelles que poserait cette cohabitation entre les deux camps opposés, notre argument se base sur au moins quatre autres raisons principales. La première est qu'un tel gouvernement risque de contribuer à un certain immobilisme dans la réalisation de projets de développement, ou alors conduire à des cycles d'instabilité gouvernementale préjudiciables à ces mêmes projets. La deuxième raison est qu'il rendrait difficile pour les populations de tenir responsable une équipe bien identifiée, car il s'agirait dans ce cas de l'ensemble des acteurs politiques, ce qui pourrait sérieusement compromettre le principe de « responsabilité des dirigeants », un principe si important dans tout système démocratique.

La troisième raison est la possibilité de mettre en danger le rôle de l'opposition, et la forte possibilité que s'institutionnalise un certain « autoritarisme du consensus », un système avoisinant celui d'un parti unique. Il y a enfin l'effet négatif sur le comportement des candidats défaits aux élections présidentielles futures, avec une propension à contester les résultats afin d'imposer l'idée d'un gouvernement d'union nationale, vidant ainsi les compétitions électorales d'une de leurs fonctions élémentaires, c'est-à-dire l'idée de porter au pouvoir une équipe gouvernementale en remplacement d'une autre ayant perdu la confiance de la majorité des électeurs.

Mais le Président Condé a récemment clarifié sa position sur le gouvernement d'union nationale. Pour lui, il ne s'agit pas d'un « gouvernement d'alliance de partis », mais plutôt d'un gouvernement représentatif des différentes composantes de la Guinée. Ceci est une précision de taille, et le président élu peut bien former un gouvernement

représentatif à partir de son alliance. En effet, l'Alliance arc-en-ciel qui l'a soutenu au second tour est composée de 16 candidats sur les 24 du premier tour et de plus de 100 formations politiques qui comptent en leur sein toutes les composantes de la société guinéenne.

Partant de cette précision qui évoque une formule meilleure qu'une alliance de partis, notre recommandation est alors d'exhorter le nouveau président d'aller au-delà de cette mesure et de créer un véritable « statut de l'opposition ». Ce mécanisme consisterait en la désignation d'un « Chef de l'opposition » avec un salaire et un personnel pris en charge par l'État. Il serait consulté régulièrement par le chef de l'État sur les questions nationales importantes et pourrait être associé à l'accueil de dignitaires étrangers, avec la possibilité que lui soient confiées des missions de bons offices et de médiation aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.

D'aucuns pourraient voir ici une mesure de « cooptation » du chef de l'opposition par le chef de l'État. Mais cela ne devrait pas être le cas, pour la simple raison que le mécanisme en question sera « statutaire » et que ni l'institution, ni le choix de son titulaire ne dépendront de la volonté du chef de l'État. Le salaire qu'il percevra sera un « droit » et non pas une « faveur », à l'instar des salaires versés par l'État aux députés de l'opposition. Cela exige donc qu'on explique ou propose la formule de désignation du chef de l'opposition. Deux modalités peuvent être considérées à cet égard. La première est de considérer comme « chef de l'opposition » le candidat qui arrive en deuxième position du scrutin présidentiel ayant conduit à l'élection du chef de l'État (que ce soit au premier ou au second tour). L'avantage de cette formule est qu'elle reconnaît la représentativité d'un candidat vaincu ayant recueilli presque la moitié des voix, comme c'est le cas pour Diallo dans ce scrutin de 2010. Un autre avantage de cette formule est sa stabilité, car la durée du mandat du chef de l'opposition correspondrait avec celle du chef de l'État.

La seconde formule est celle proposée dans le « Projet Diawara » au Mali voisin, un projet de réforme politique commandité par le Président Amadou Toumani Touré en avril 2010, et qui attend son adoption après un vote référendaire. Cette formule consiste à désigner comme Chef de l'opposition le leader du parti d'opposition majoritaire à l'Assemblée nationale. Son avantage est qu'elle pourrait éviter la désignation d'un « faux leader de l'opposition » selon la première formule, car un candidat

pourrait bien arriver en deuxième position au scrutin présidentiel mais échouer de maintenir le même classement au parlement, ses fortunes politiques ayant changé dans l'intervalle entre les élections présidentielles et législatives. Mais cette formule a l'inconvénient d'instabilité en cas de dissolution de l'Assemblée nationale par le chef de l'État et la reconfiguration du parlement après une autre élection législative (articles 92 et 136 de la Constitution).

De l'impunité, la justice et l'État de droit

Il y a eu beaucoup de crimes commis en Guinée depuis l'indépendance. Ces crimes sont d'ordre économique (détournement de fonds publics) et politique (comme le massacre du 28 septembre 2009). A propos des crimes économiques, il sied de rappeler que le règne de feu Lansana Conté, notamment ses dernières années, était caractérisé par des actes de prédation et de corruption à grande échelle auxquels s'adonnaient le chef de l'État et son entourage familial et politique.

La junte militaire qui a saisi le pouvoir après le décès de Conté en décembre 2008, dénommée Conseil national pour la démocratie et le développement (CNDD), a lancé un programme d'audit de différents départements et anciens hauts cadres de l'ancien régime. Bien que l'idée des audits soit noble, voire nécessaire dans les temps normaux, la situation politique tendue dicterait aux nouvelles autorités de mettre l'accent plutôt sur l'avenir, d'autant plus que la corruption ne s'arrête pas dans le passé. De toute évidence, l'audit du passé s'avérerait un peu problématique en Guinée: jusqu'à quand faut-il remonter dans le passé et sur la base de quels critères objectifs? N'est-il pas vrai que les actes de prédation ont ponctué tout le règne de Lansana Conté (1984-2008) et que la junte militaire qui lui a succédé s'y est adonnée jusqu'à la dernière minute? En tout état de cause, il serait politiquement très dangereux d'initier un processus d'audit quelconque qui toucherait à Cellou Dalein Diallo. Cela pourrait être interprété comme une chasse aux sorcières.

Pour ce qui est des violations des droits humains, notamment celles intervenues lors du massacre du 28 septembre 2009 et les grèves générales de janvier/février 2007, il est indiscutable que ces crimes sont ignobles et atroces. Certains de ces crimes, comme le meurtre, le viol, la torture, et la disparition forcée de personnes constituent des « crimes contre l'humanité » selon l'article

7 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI) que la Guinée a d'ailleurs ratifié le 14 juillet 2003. Des voix se lèveront donc, aussi bien de l'intérieur que de l'extérieur de la Guinée, demandant que la CPI soit saisie de ces dossiers. Soit ; mais la CPI et ses mesures de « justice pénale » ne semblent pas être les mieux indiquées pour traiter de ces crimes. D'abord, la CPI ne s'occupe que des « hauts responsables » des trois types de crime (génocide, crimes de guerre et crimes contre l'humanité) qui relèvent de sa compétence. Elle n'a pas suffisamment de moyens pour juger tout le monde. Or bon nombre de victimes connaissent personnellement leurs bourreaux, lesquels bourreaux pourraient facilement échapper aux critères de gravité et de niveau de responsabilité de la CPI, constituant alors un déni de justice pour leurs victimes. Il faut ajouter ensuite que la capacité de nuisance et de déstabilisation de certains suspects, qui sont des hauts gradés de l'armée, ne peut être sous-estimée. Pourtant, un autre cycle d'instabilité pourrait conduire à d'autres violations graves des droits humains.

Dans tous les cas, et c'est le troisième facteur qu'il faut retenir, la CPI est complémentaire des juridictions nationales (article 1), c'est-à-dire que la première responsabilité pour réprimer ces crimes incombe aux autorités guinéennes, dont l'implication les mettront en dehors de la compétence de la CPI (article 17). Ainsi, vu les limites et les périls potentiels de l'approche « légaliste » dans le cas d'espèce, la recommandation ici est que les autorités guinéennes initient un processus de « vérité et réconciliation » en vue de situer les responsabilités, reconnaître les torts faits aux victimes, leur présenter des excuses « sincères » et, surtout, prendre les mesures nécessaires pour éviter que ces crimes ne se répètent à l'avenir. Il s'agit là d'une « justice restauratrice » dans un esprit de réconciliation et non pas de vengeance. Il est aussi question de réformer et de renforcer le système judiciaire afin de le rendre accessible au plus grand nombre de citoyens. Mais c'est un signe d'encouragement que le Président Condé semble conscient de ces constats.

Réforme du secteur de la sécurité

L'ensemble du secteur de la sécurité en Guinée (armée, gendarmerie et la police) constitue une source de préoccupation pour les populations et même pour la stabilité du pays. En effet, ces éléments sensés assurer la sécurité des citoyens sont devenus, depuis quelques années, une menace à leur sécurité. La discipline et l'esprit citoyen manquent cruellement à bon nombre d'entre eux,

certain d'entre eux tendent à terroriser les populations. Mais pour adresser ce problème, il ne s'agit pas seulement d'une question de formation civique ou professionnelle, mais aussi d'une question d'amélioration de leurs conditions de vie et de travail.

De surcroît, et comme l'a bien dit le président élu dans un entretien accordé au journal français, *Le Figaro* (16 novembre 2010), la réforme du secteur de la sécurité nécessitera aussi l'amélioration des conditions de retraite des agents de sécurité, la mise à la retraite de certains d'entre eux, l'offre des formations adéquates et continues, et leur utilisation dans des activités de développement, comme la construction ou l'entretien des routes et des ponts, l'assistance dans les hôpitaux et les services de secours, comme des sapeurs pompiers. Mais il faudra éviter toute pratique népotique dans le recrutement ou la promotion des personnels de sécurité.

Une autre stratégie pouvant contribuer à la réforme du secteur de la sécurité se trouve dans des mesures incitatives que le gouvernement devrait mettre en place pour attirer des jeunes diplômés vers ce secteur, notamment la police et la gendarmerie pour permettre une utilisation optimale des nouvelles technologies dans le secteur de sécurité.

L'amélioration des conditions de vie des citoyens

Les nouvelles autorités à Conakry ne doivent pas se faire des illusions quant aux immenses espoirs et attentes des populations en ce qui concerne l'amélioration de leurs conditions de vie. Pas seulement parce que tous les candidats à la présidentielle ont fait des promesses allant dans ce sens, mais surtout parce que les nouvelles autorités doivent poser des actes concrets et équitables afin de faire d'une pierre deux coups. En effet, en investissant dans le développement socioéconomique, surtout dans les infrastructures et les services sociaux de base (électricité, éducation, santé, sécurité alimentaire), et en faisant cela de façon équitable entre les différentes régions du pays, aussi bien celles qui ont voté pour lui et celles qui ont fait un autre choix, le nouvel élu aura honoré une promesse électorale, répondu à un besoin palpable, et contribué à la réconciliation nationale en rassurant les indécis et ceux qui n'ont pas voté pour lui.

Mais cela passe par un certain nombre de mesures. D'abord, il faut une équipe gouvernementale compétente dont les membres sont choisis sur une base « méritocratique », loin des considérations népotiques. Le

président élu a, tout au long de sa carrière d'opposant et surtout pendant la campagne électorale, prôné la rupture avec les habitudes du passé. Il faudra maintenant qu'il traduise cette conviction en réalité, sans abandonner totalement les acquis des anciens régimes, car il y a en a, si modestes soient-ils. Cette rupture comprend une gestion transparente des deniers publics et des mesures innovantes pouvant générer ou valoriser des ressources pour des résultats efficaces. Somme toute, le président élu a, dans son propre programme politique et de société, un guide clairvoyant pour répondre aux attentes des populations. Qu'il le mette en œuvre de bonne foi.

CONCLUSION

Il est évident que le nouveau chef de l'Etat guinéen fait face à un tas de défis, mais ceux-ci ne sont pas insurmontables. Les masses guinéennes qui viennent de l'élire – comme partout en Afrique – s'intéressent davantage aux « dividendes » de la démocratie que ses procédures, ce qui ne signifie pas qu'il faille négliger ces dernières. Accédant au pouvoir avec une économie à plat et à la suite d'une campagne électorale ponctuée par des tensions politico-ethniques, le nouvel élu a la lourde tâche de devoir s'investir à la fois dans la réconciliation du pays et son développement.

Ainsi, le nouveau chef de l'État doit s'appuyer sur des collaborateurs compétents et représentatifs de la mosaïque démographique du pays. Il doit gérer avec beaucoup de transparence, en communiquant régulièrement avec la population, pour que celle-ci soit informée des réformes structurelles nécessaires qu'il doit entreprendre pour réaliser des projets concrets. La Guinée aura certainement besoin du soutien technique et financier de la communauté internationale, mais le Président Condé et son équipe doivent aussi s'efforcer de valoriser les ressources nationales abondantes.

A PROPOS DES AUTEURS

* **Dr Issaka K. Souaré** est chercheur dans le Programme de prévention des conflits en Afrique au bureau de Pretoria de l'Institut d'études de sécurité (ISS).

M. Alimou Diallo est coordonateur régional des programmes, réseaux et développement au bureau d'Accra du Réseau ouest-africain pour la paix (WANEP).



West Africa Network for Peacebuilding

Adresse:

C542/18 Ashiakle Street Extension
Abelemkpe, Accra

Adresse postale:

P.O. Box CT 4434
Cantonment-Accra
GHANA

Tel: +233 302 775975/77, 775981

Fax: +233 302 776018

Mail: wanep@wanep.org